



COMMUNIQUÉ

Le Gouvernement condamne les attaques diffamatoires visant la Première Ministre ainsi que d'autres responsables publics et saisit la justice

Kinshasa, le 25 avril 2026 – Le Gouvernement de la République démocratique du Congo condamne avec fermeté la recrudescence, sur les réseaux sociaux et autres espaces numériques, de publications et contenus comportant injures, diffamations, menaces, outrages et autres atteintes visant Son Excellence Madame Judith Suminwa Tuluka, Première Ministre, ainsi que d'autres responsables publics.

Le Gouvernement relève que certains de ces agissements procèdent de campagnes coordonnées de dénigrement, de manipulation de l'opinion, de relais organisés et d'actions concertées de nature à porter atteinte à la crédibilité des Institutions de la République, à la cohésion nationale et à l'autorité de l'État.

Le Gouvernement rappelle que la Constitution de la République démocratique du Congo garantit les libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et la liberté d'opinion. Ces libertés constituent des acquis essentiels de l'État de droit et du fonctionnement démocratique des Institutions. Toutefois, l'exercice de ces libertés s'opère dans le strict respect de la Constitution, des lois de la République, de l'ordre public et des droits d'autrui.

À ce titre, les injures publiques, la diffamation, les menaces, le harcèlement numérique, les incitations à la haine, les atteintes à l'honneur, ainsi que toute entreprise de déstabilisation ou d'ingérence contraire aux intérêts nationaux, ne sauraient relever de la liberté d'expression dès lors qu'ils constituent des infractions réprimées par la législation en vigueur.

En conséquence, le Gouvernement précise que les autorités judiciaires et les services compétents ont été saisis aux fins de constater les faits, d'identifier les auteurs, co-auteurs, complices, commanditaires et relais éventuels, y compris ceux agissant dans l'anonymat, depuis l'étranger ou au moyen de dispositifs numériques dissimulés, et d'engager, le cas échéant, les poursuites prévues par la loi.

Le Gouvernement réaffirme son attachement constant aux principes républicains de liberté, de responsabilité et de respect mutuel. Il appelle l'ensemble des citoyens à préserver la dignité du débat public, la cohésion nationale et l'usage responsable des espaces numériques, dans l'intérêt supérieur de la Nation. **FIN.**